

Règlement intérieur, pour un séjour serein 😊

Bonjour et bienvenue!

Dans le cadre de notre contrat, la location de vacances est limitée à 4 personnes.

Je vous remercie de me communiquer les identités et coordonnées de chaque membre de votre groupe de voyageurs :

-
-
-
-

Vous êtes autorisés à recevoir des visiteurs à tout moment pendant leur séjour, dans la limite du nombre de personnes prévu au contrat (4 maxi). Les hôtes sont tenus de s'assurer que tout visiteur respecte le présent règlement intérieur. Pour toute nuit supplémentaire, les visiteurs doivent être approuvés à l'avance et sont soumis à des frais supplémentaires.

Les fêtes et les rassemblements de toute sorte sont strictement interdits.

Les invités doivent permettre au propriétaire ou au prestataire de service d'accéder à la propriété à des fins de réparation et/ou d'inspection. Le propriétaire de la maison exercera ce droit d'accès de manière raisonnable et - dans la mesure du possible- en informera au préalable.

1- Comme le tien cet appartement tu traiteras :

Vous vous engagez à user de l'appartement et de ses équipements en bon père de famille, de manière responsable. Veuillez à bien aérer la cuisine après la cuisson de tout ce qui pourrait laisser une forte odeur.

Les produits d'entretien vous sont fournis ainsi que des produits de base tels que l'huile d'olive et quelques condiments. S'ils venaient à s'épuiser pendant votre séjour, veuillez nous le faire savoir afin que nous puissions les remplacer pour les prochains invités.

Pour simplifier le processus d'inventaire, veuillez remettre tous les articles de cuisine à l'endroit où vous les avez trouvés.

Dans le cas peu probable d'une panne de courant, veuillez nous appeler avant de toucher au tableau électrique. Aucune compensation ne sera accordée en cas de coupure temporaire d'électricité, eau ou tv.

2- Propre l'appartement restera et rien dans les toilettes tu ne jetteras :

Merci également de vous abstenir de jeter des déchets, tels que des capsules de bouteilles, par les fenêtres ou sur les toits. Il existe des zones désignées pour le recyclage et l'élimination des déchets.

3- En dehors du logement ta cigarette tu allumeras et à la poubelle tes mégots tu jetteras :

Il est interdit de fumer à l'intérieur du logement. A cet effet, un cendrier est disponible sur le rebord de la fenêtre du salon. Le non-respect de cette consigne entraînera une déduction ou la perte du dépôt de garantie.

4- Les voisins et la copropriété tu respecteras :

La plupart des résidents du quartier vivent ici à plein temps. Veuillez éviter de faire du bruit entre 23 heures et 8 heures du matin pour permettre aux voisins de dormir paisiblement. En respectant les personnes et les biens qui vous entourent, vos vacances seront plus agréables.

Si des résidents voisins signalent un bruit excessif ou un comportement indiscipliné, nous pourrions devoir vous expulser et résilier le contrat de location. Cela entraînerait la perte du dépôt de garantie et du montant de la location. En cas de litige ou de plainte d'un voisin, il est de votre devoir de nous en informer dès que cela est raisonnablement possible.

5- Si tu as des questions, la propriétaire tu contacteras :

Elle est sympa, sauf... quand on la prend pour une imbécile ou qu'on la prévient à la dernière minute ^^

Signalez tout dommage accidentel ou casse en temps utile, en particulier avant le départ.

Veillez ne pas déplacer de meubles d'une pièce à l'autre sans en avoir préalablement convenu avec nous.

Au cas où des dommages à la propriété ou à ses appareils ne seraient pas couverts par notre assurance, le client paiera les frais de réparation à partir du dépôt de garantie.

6- Sur la planète tu veilleras :

La température optimale pour le thermostat (climatisation) se situe 10 degrés en dessous de la température extérieure.

Pensez à éteindre les robinets, les lumières, les ventilateurs ou tout autre petit appareil électrique lorsque vous sortez.

Veillez à ce que le rideau de douche soit bien positionné et à ce que la chasse d'eau ne coule pas en permanence.

7- A ta sécurité, attention tu porteras :

Chaque fois que vous quittez la location, il est de votre responsabilité de vous assurer que toutes les fenêtres et les portes sont verrouillées pour maintenir la sécurité et prévenir les dégâts causés par la pluie (velux).

Nous ne sommes pas responsables de la perte d'effets personnels ou d'objets de valeur. Si vous égarez ou oubliez un objet dans l'appartement, veuillez nous le faire savoir afin que nous puissions le rechercher lors du changement de locataire et du nettoyage.

Les parents ne doivent à aucun moment laisser leurs enfants sans surveillance.

Les blessures subies par les invités à l'intérieur de la maison ne sont pas couvertes par notre assurance.

Je vous souhaite un très bon séjour ! J'espère que vous profiterez au maximum de cet appartement, de ses équipements ainsi que de la possibilité de vous détendre et de visiter les environs. Le livret d'accueil vous permettra de sélectionner les meilleurs sites et adresses ;-)

Lorgues, le / / 2021.

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »